



UNION DES COMMUNES
VAUDOISES
Avenue de Lavaux 35
Case postale 481
1009 PULLY

Tél.: 021 557 81 30
Fax: 021 557 81 31
www.ucv.ch
ucv@ucv.ch

Monsieur le Conseiller d'Etat
Philippe Leuba
Chef du DINT
Château Cantonal
1014 Lausanne

Pully, le 2 décembre 2010

Réf. : Catherine Losey-Burri
Affaire traitée par : Brigitte Dind
Tél. direct : 021 557 81 32

Iv.pa. Assurer l'accès à une carte d'identité classique, non biométrique, sans puce, à tous les ressortissants suisses

Monsieur le Conseiller d'Etat,

La consultation fédérale citée en titre, que vous avez eu l'amabilité de nous transmettre, a été examinée avec beaucoup d'intérêt.

Cette initiative parlementaire a reçu un accueil que l'on peut qualifier d'enthousiaste de la part des communes. La très grande majorité des réponses reçues soutient la modification de la loi fédérale du 22 juin 2001 sur les documents d'identité des ressortissants suisses. Elle relève la pertinence des modifications envisagées, dans la mesure où il apparaît des plus opportuns, d'une part, d'assurer la possibilité pour chaque citoyen de se doter d'une carte d'identité non biométrique, sans puce et, d'autre part, de garantir un service de proximité pour le traitement des données.

Certaines communes nuancent quelque peu cette position en estimant que si les cartes d'identité classiques restent valables dans les pays européens, la possibilité de les demander dans sa commune de domicile doit être conservée pour des raisons pratiques de proximité. Dans le cas contraire, deux cartes d'identité différentes ne sont guère envisageables et seule la carte biométrique entre alors en ligne de compte. Le principal problème ne serait toutefois pas lié à la modification de la législation fédérale, mais se situe au niveau des centres cantonaux habilités à délivrer les documents d'identité. Sur le territoire vaudois, un seul centre offre ce service – le centre cantonal de biométrie, à Lausanne – la réduction du coût ayant eu la priorité sur la question de la proximité.

Sur la base de ces éléments et considérant qu'il appartiendra aux autorités cantonales de décider de l'organisation territoriale, nous souhaitons qu'un service de proximité puisse être mis en place dans l'ensemble du canton, selon des modalités à définir en collaboration avec notre association et celle du contrôle des habitants (AVDCH).

Vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, à notre considération très respectueuse.

UNION DES COMMUNES VAUDOISES

La Secrétaire générale :


Brigitte Dind

Copies : M. Yvan Tardy
SPOP